

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Schweizer Ingenieur und Architekt**

Band (Jahr): **107 (1989)**

Heft 45

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Literatur

- [1] Auswertung von alternativen Wärmeerzeugungsanlagen
Hauptbericht und Anhang Band I, Elektrowatt Ingenieurunternehmung AG, Zürich, Juli 1988
Beide Berichte können bei Herrn Däppen, Generaldirektion der SBB, Bauabteilung, Sektion Heizung/Lüftung, Mittelstr. 43, 3012 Bern, bezogen werden.

+8 °C und sinkt vor allem bei höheren Aussentemperaturen als Folge grösserer An- und Abfahrverluste stark ab.

Der Energieaufwand für den Antrieb der Hilfsbetriebe liegt bei etwa 8% der Kompressorenenergie und stellt für eine Grundwasserpumpe einen guten Wert dar.

Bezüglich Betriebserfahrungen wird die Anlage als positiv beurteilt. Bis auf einige wenige Störungen läuft die Anlage gut.

Brünigdepot und Lokomotivabspritzstand Luzern

Ausgangslage

Die Erneuerung der Bahnhofanlage Luzern erforderte den Abbruch des alten

Lokomotivdepots der Brünigbahn am Inseliquai. Es bot sich nun die Gelegenheit, die Heizanlage des neuen Brünigdepots an die nahegelegene Heizzentrale der Lokomotivwaschanlage anzuschliessen. Die Heizzentrale der Lokomotivwaschanlage wurde 1973 erstellt und umfasste 2 Heizkessel und 3 Warmwasserboiler. Durch den Einbau einer Wärmerückgewinnungsanlage sowie durch die Änderung des Waschvorgangs konnte genügend Wärmeleistungsreserve freigestellt werden, um das neue Gebäude an die bestehende Zentrale anzuschliessen. Durch Senkung der Wassertemperatur von 80 °C auf 50 °C stand dem Einsatz einer Gasmotor-Wärmepumpe nichts mehr im Wege.

Erkenntnisse und Betriebserfahrungen

Die Messergebnisse zeigen, dass die Wärmepumpe richtig dimensioniert ist. Sie deckt 40% des max. Wärmeleistungsbedarfs sowie knapp 80% des Heizenergiebedarfs eines Jahres ab. Dabei erreicht sie eine Vollbetriebsstundenzahl von 2300 h pro Jahr, was typisch für eine solche bivalent betriebene Anlage ist.

In Anbetracht dessen, dass als Wärmequelle nur kalte Aussenluft zur Verfügung steht, stellen die erreichten Heizzahlen von durchschnittlich 1,48 gute Werte dar. Bei sehr kalten Aussentemperaturen vereist der Verdampfer und

muss häufig abgetaut werden. Dies hat zur Folge, dass die Wärmepumpe nicht die maximal mögliche Wärme liefern kann. Aus den zur Verfügung stehenden monatlichen Messdaten war es jedoch nicht möglich, einen Zusammenhang zwischen Aussentemperatur, Luftfeuchtigkeit sowie Abtauenergie aufzuzeigen.

Die von der Wärmepumpe gelieferte Heizleistung liegt tiefer als vom Hersteller spezifiziert. Die Abweichungen zwischen Messwerten und Herstellerangaben sind dabei besonders bei hohen Aussentemperaturen gross. Die Gründe dafür sind nicht bekannt.

Der Energieaufwand für die Hilfsbetriebe (Ventilatoren, Abtauung) beträgt etwa 5% des Primärenergieverbrauchs der Wärmepumpe. Dieser Wert ist für eine Luft-Wasser-Wärmepumpe eher hoch.

Ansonsten sind die Betriebserfahrungen mit dieser Anlage gut. Abgesehen von einzelnen wenigen Störungen läuft die Wärmepumpe problemlos.

Adresse des Verfassers: M. Keller, dipl. Bauing. ETH, M.Sc. Mech. Eng. CSU, Projektbereich Alternativenenergie, Elektrowatt Ingenieurunternehmung AG, 8034 Zürich.

Concours: Logements aux Cornes-Morel à La Chaux-de-Fonds

Le Conseil communal de la ville de La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec la société simple «groupement des quatre Fonds» a organisé, par l'intermédiaire de la Direction des Travaux publics, un concours de projets pour la construction de 200 logements aux Cornes-Morel. Ce concours a été ouvert aux urbanistes et architectes neuchâtelois ou domiciliés dans le canton avant le 1er janvier 1988, inscrits au registre neuchâtelois A ou B des architectes, ainsi qu'aux architectes originaires du canton de Neuchâtel. Par ailleurs, quatre bureaux ont été invités à participer au concours: ARB, Arbeitsgruppe à Berne; P. Mestelan et B. Gachet à Lausanne; M. Borges à Carouge; et Architrave à Delémont.

24 projets ont été remis dans les délais exigés. Trois projets ont été écartés de la répartition des prix. Résultats:

1er prix (25 000 Fr.): C. Schelling, Wangen; collaborateurs: R. Barth, T. Frei, W. Hand-schin, B. Kruck, U. Schelling

2e prix (15 000 Fr.): SRA Genève, P. Koessler, M. C. Koessler, C. Morel; collaborateur: D. Bürki

3e prix (11 000 Fr.): P. Cornu, P. Estoppey, Fontaines; collaborateur: M. Colomb

4e prix (10 000 Fr.): N.C.L., La Chaux-de-Fonds, G.M. Triponez, P.A. Maire, F. Steiger, S. Horni; collaborateurs: M. Decosterd, J.L. Baume

5e prix (8000 Fr.): A. Burnier, P. Lorenz, A. Robert-Tissot, R. Ruada, Genève

6e prix (6000 Fr.): Architrave, Delémont, H. Robert-Charrue, G. Wuthrich, A. Calpe; collaborateurs: P. Ruegg, C. Crevoiserat

7e prix (5000 Fr.): L. Chenu, P. Jequier, Genève; collaborateurs: H. Dufour, A. Poussiè-re, N. Pradervand

8e prix (4000): ARB Arbeitsgruppe, Bern, K. Aellen, F. Biffiger, P. Keller, T. Keller

9e prix (3000 Fr.): Mestelan et P. Gachet, Lausanne; collaborateurs: M.P. Zufferey, F. Baldi, I. Rossi, M. Villard

Achat (7000 Fr.): P. Graber, Le Locle

A l'unanimité le jury déclare, que la qualité du projet classé au premier rang justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

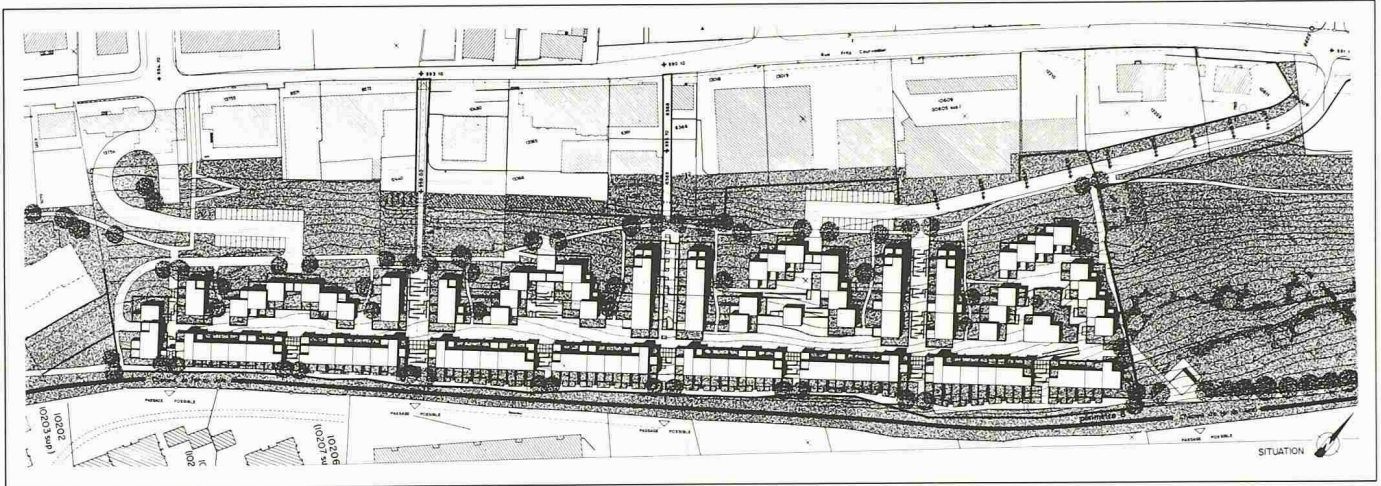
Le jury était composé comme suit: A. Brin-golf, conseiller communal; Mme S. Moser, architecte, urbaniste communale, La Chaux-de-Fonds; les architectes prof. T. Carloni, Genève/Rovio; P. Feddersen, Zumi-kon; prof. Ph. Joye, Fribourg; Mme. M. de Lattre-Wiesel, Blonay; P.E. Monot, Lausan-ne; suppléants: E. Galley, agent immobilier, Genève; Mme prof. G. von Wyss, représen-tante d'une association coopérative.

Extrait du programme

Ce concours de projets a pour but la réalisation de logements sociaux par étapes. La première étape comprendra entre 40 et 50 logements, les étapes suivantes sont à définir par les concurrents.

Le concurrent proposera une solution tenant compte de l'adaptation de l'habitat urbain aux besoins des futurs utilisateurs par:

- une bonne adéquation du logement locatif au mode de vie actuel,
- une recherche de solutions constructives

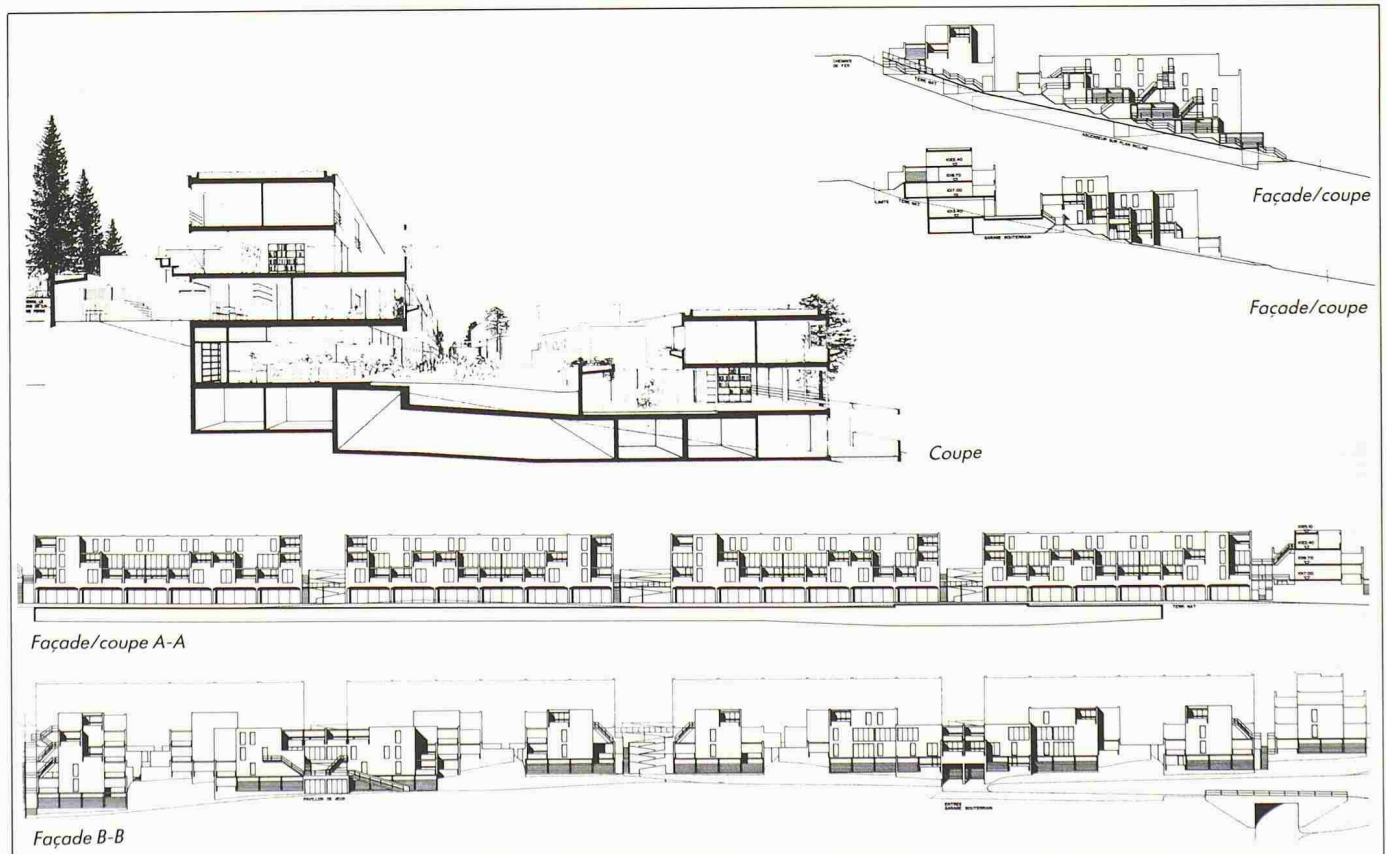
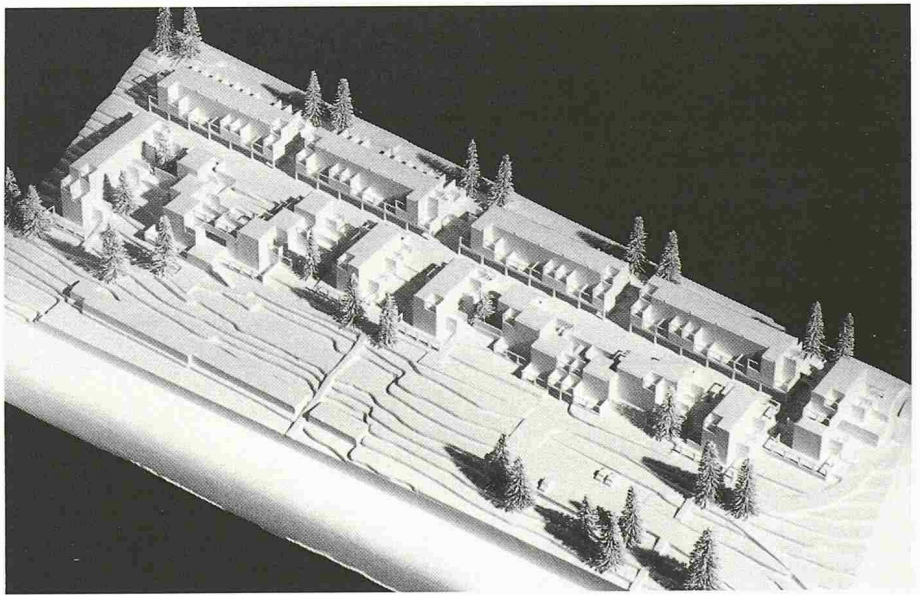


1er prix (25 000 Fr.): C. Schelling, Wangen;
collaborateurs: **R. Barth, T. Frei, W. Handschin, B. Kruck, U. Schelling**

Extrait du rapport du jury

Le projet tire un très bon parti du terrain par une implantation en tapis qui offre une orientation et un dégagement optimaux à la plupart des logements. L'emprise au sol est plus importante que dans les projets en hauteur, mais l'appropriation des lieux semi-privés ou semi-publics en est favorisée. Les propositions de liaisons avec la ville dénotent une bonne lecture du site. Le projet est articulé le long d'une voie piétonne riche en événements de qualité. La suppression de l'alignement pour une route de transit a été étudiée dans ses conséquences possibles, en particulier celle d'offrir plus de terrain à bâtir et celle de ne pas créer de passage parasite à travers ce nouveau quartier d'habitation.

Ce projet fait la démonstration d'une grande richesse de typologies d'appartements. La trame carée offre une interchangeabilité bienvenue des fonctions. L'absence presque totale de corridors qui en découle, compense les surfaces un peu généreuses dues à la trame.







Principaux types de logements



Principaux types de logements

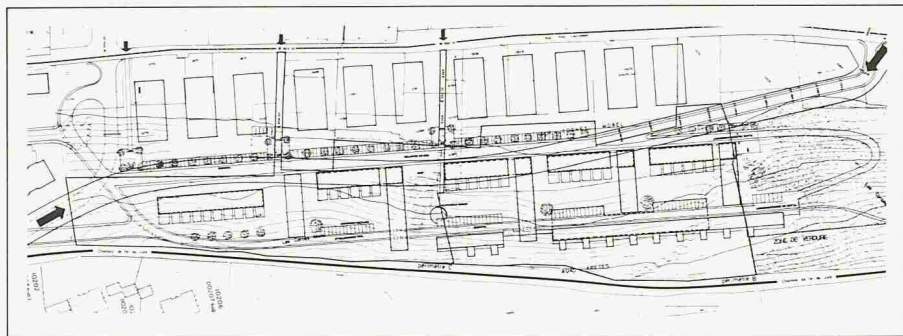
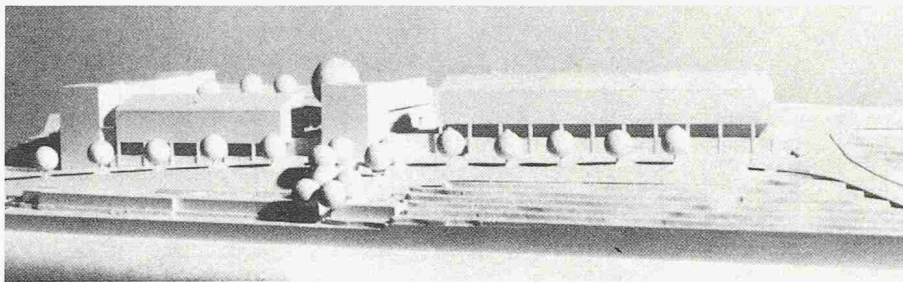
- judicieuses en rapport avec l'évolution des technologies, des problèmes d'économie d'énergie et des coûts de construction et d'exploitation,
- de la créativité dans le domaine de la typologie du logement,
 - une lecture du site appropriée,
 - une bonne relation aux éléments typologiques caractéristiques de l'environnement urbain,

- des liaisons attrayantes avec les quartiers avoisinants et la vieille ville,
- un traitement adéquat des espaces extérieurs, comme prolongement de l'habitat et lieu de relations sociales, de détente, d'échange et de circulations diverses,
- des possibilités de réalisation par étapes formant un tout cohérent.

Au niveau de la typologie, il paraît souhaitable d'offrir une certaine souplesse dans

l'utilisation des pièces, afin de permettre des appropriations variables par des utilisateurs aux structures sociales non seulement différentes mais encore changeantes.

Le terrain mis à disposition se trouve dans une zone d'habitat collectif en ordre dispersé, donc avec une priorité à l'habitat en milieu urbain, avec une mixité des fonctions souhaitée. Ainsi les concurrents prévoient au moins un jardin d'enfants, des locaux de

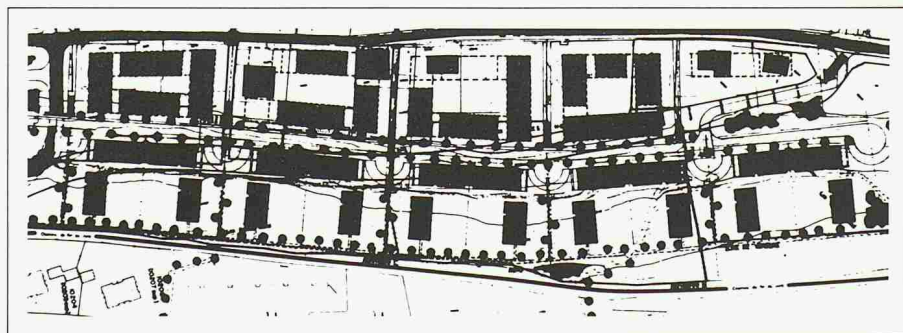
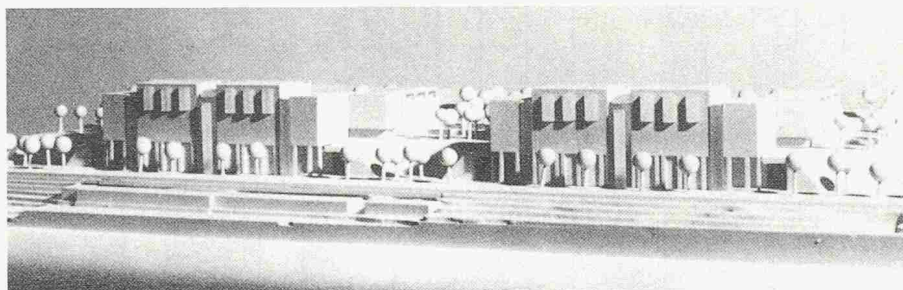


2e prix (15 000 Fr.): **SRA Genève, P. Koessler, M.C. Koessler, C. Morel**; collaborateur: **D. Bürki**

Extrait du rapport du jury

Ce projet est difficile à appréhender pour en saisir les raffinements qui sont suggérés. Le tout est assez dépouillé, et la place, entourée sur 3 côtés par des locatifs et au sud par un couvert, constitue un pôle apprécié pour chacun des 4 îlots du quartier. Cette disposition permet une certaine diversité de l'offre en logements, constitués en majeure partie de duplex, ayant chacun un espace de transition vers l'extérieur, soit un jardin privé, soit une terrasse. Le concurrent a procédé à un essai d'urbanisation jusqu'à la rue Fritz-Courvoisier et la rue de l'Etoile, trop additif et peu convaincant.

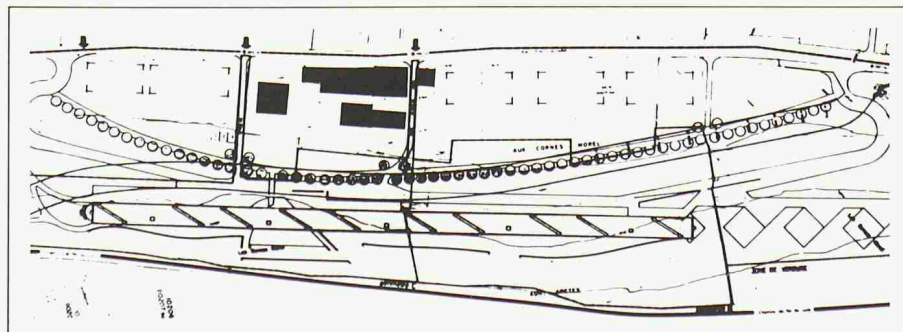
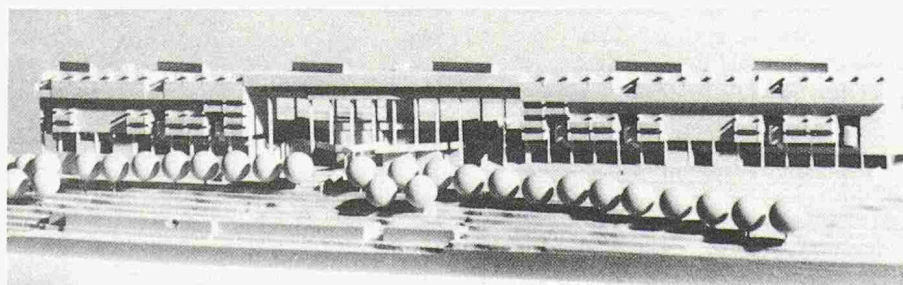
L'orientation nord-ouest (soleil du soir, vue sur la ville) a été négligée au niveau de la prolongation de l'habitat. Il s'agit d'un projet de qualité, liant une systématique à des conditions favorables de logement.



3e prix (11 000 Fr.): **P. Cornu, P. Estoppey, Fontaines**; collaborateur: **M. Colomb**

Extrait du rapport du jury

La restructuration du grand périmètre, défini par la rue Fritz-Courvoisier et la rue de l'Etoile, constitue une proposition urbanistique qui s'inscrit bien dans la trame générale de la ville. L'implantation avec ses cinq cours donnant au sud est systématique sans être monotone. L'ensoleillement est pris en compte par une orientation et une disposition des appartements qui sont, pour l'une des branches au moins, en contradiction avec la logique de l'organisation sur cour.



4e prix (10 000 Fr.): **N.C.L., La Chaux-de-Fonds, G.M. Triponez, P.A. Maire, F. Steiger, S. Horni**; collaborateurs: **M. Decosterd, J.L. Baume**

Extrait du rapport du jury

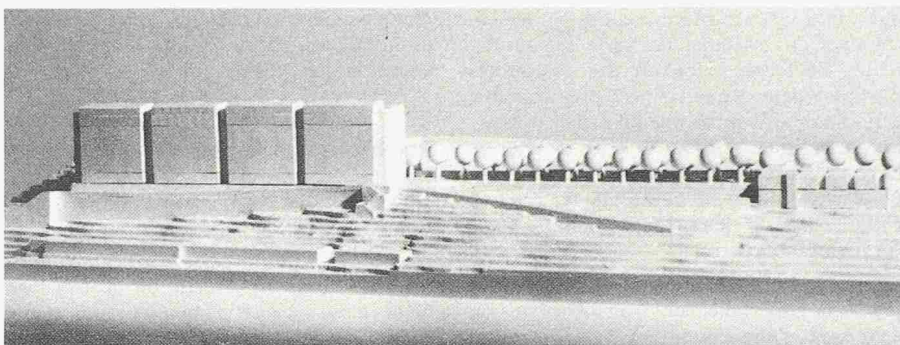
Le concurrent se détermine sur le choix courageux d'une grande structure urbaine et de la travailler dans sa composition; cette attitude est une manière intéressante d'appréhender le programme. Le portique semble quelque peu démesuré par rapport à l'ensemble et l'on peut s'interroger sur son intérêt. Le socle assume les parkings d'une manière assez adroite. La plate-forme piétonne qui le surplombe suit assez bien les ondulations du terrain, mais laisse une certaine impression de gigantisme.

C'est un des seuls projets ayant manifesté des préoccupations sur le plan énergétique (panneaux solaires).

5e prix (8000 Fr.): A. Burnier, P. Lorenz, A. Robert-Tissot, R. Ruada, Genève

Extrait du rapport du jury

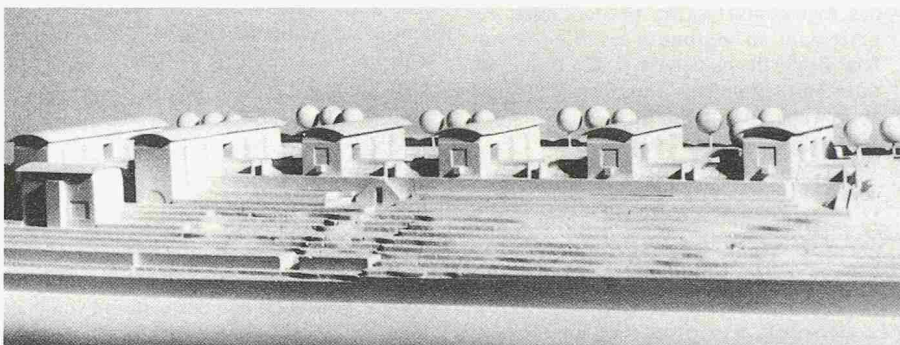
Ce projet allie la typologie de la barre et des petits immeubles, en créant un espace résidentiel intéressant, se prolongeant avec un jardin d'enfants qui constitue la seule liaison avec la ville. La rue traversant le quartier longe au nord les 14 immeubles identiques, articulés par les cages d'escaliers, mais sur un mur de soutènement d'environ deux étages.



6e prix (6000 Fr.): Architrave, Delémont, H. Robert-Charrue, G. Wuthrich, A. Calpe; collaborateurs: P. Ruegg, C. Crevoiserat

Extrait du rapport du jury

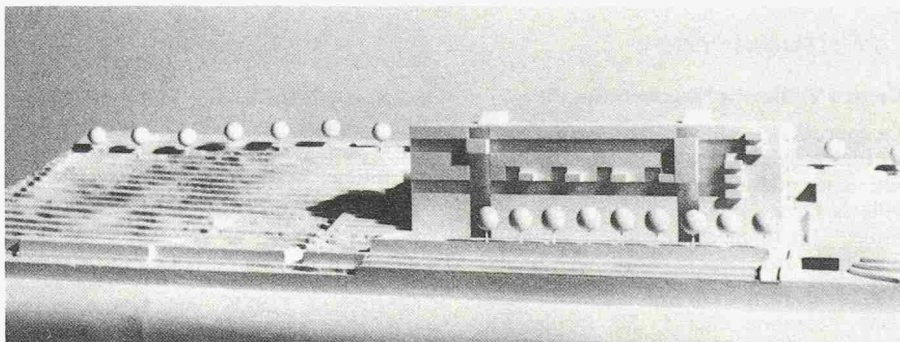
Le projet privilégie énormément la situation des piétons; il propose sur la rue intérieure un soubassement et des infrastructures importantes qui créent une surhauteur formant une «digue» en contradiction avec la volonté d'implantation. Le projet révèle un certain nombre de qualités architecturales, notamment par la composition de petits espaces d'une taille raisonnable et domestique.



7e prix (5000 Fr.): L. Chenue, P. Jequier, Genève; collaborateurs: H. Dufour, A. Poussière, N. Pradervand

Extrait du rapport du jury

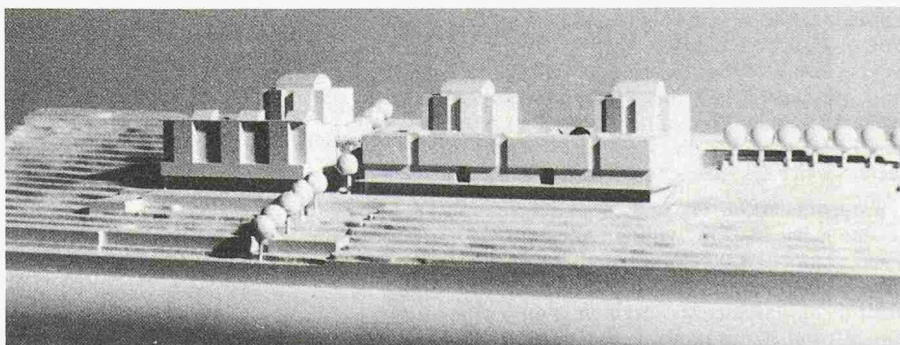
L'implantation du projet, dans la partie basse du terrain et en suivant la vallée, offre le maximum de dégagement au sud. La juxtaposition des bâtiments se fait dans des rapports peu clairs. Au niveau urbain, on peut noter une bonne relation typologique avec les immeubles du quartier des Arêtes, au sud, mais non avec la ville. La coursive vitrée, en façade nord, n'est pas une bonne solution sur le plan énergétique.



8e prix (4000 Fr.): ARB Arbeitsgruppe, Bern, K. Aellen, F. Biffiger, P. Keller, T. Keller

Extrait du rapport du jury

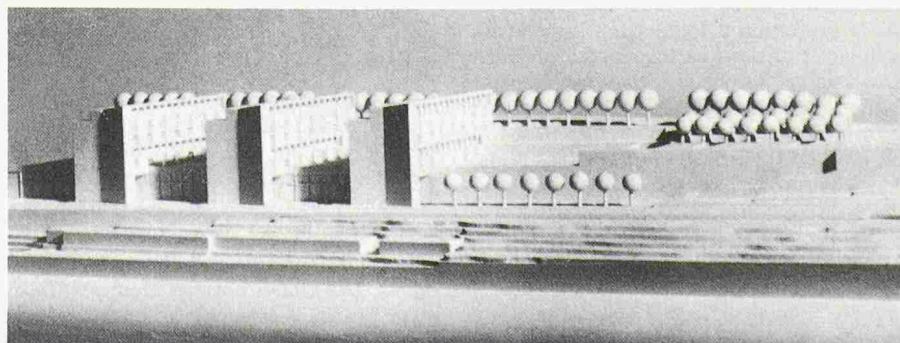
La silhouette générale du projet est attrayante. L'implantation est variée: grâce à des typologies diverses et à des changements d'orientation selon un éventail cependant mal abouti. L'échelle générale du projet s'insère bien dans le tissu urbain avoisinant. La rue piétonne qui traverse le projet selon le grand axe alterne avec quelques places: diverses fonctions d'artisanat, de réunion, et de loisir lui confèrent une bonne animation.



9e prix (3000 Fr.): Mestelan et Gachet, Lausanne; collaborateurs: M.P. Zufferey, F. Baldi, I. Rossi, M. Villard

Extrait du rapport du jury

Bien que le souci de rigueur qui se dégage du projet débouche sur un bon système constructif, l'implantation systématique perpendiculaire à la pente devient pesante et discutable. Elle empêche un dégagement vers l'ouest, notamment en raison de la hauteur des bâtiments et de leur espacement. La relation avec l'environnement construit est bonne par l'échelle, et la relation avec la ville s'établit par une école dont la dimension paraît trop vaste.



quartier, quelques commerces et petites entreprises, de l'artisanat, des surfaces pour bureaux, de façon à fournir des possibilités d'emplois dans ce quartier, et à préserver une certaine mixité qui se retrouve dans presque tout le périmètre urbain. Il s'agit d'éviter de faire une «cité-dortoir», et de créer les conditions nécessaires au développement d'une certaine vie sociale et communautaire de ce futur ensemble bâti.

Le terrain concerné pour le concours de projets a une superficie d'environ 32 640 m². En déduisant l'alignement existant, il reste 27 180 m² de terrain à construire.

Les constructions abriteront:

- des logements locatifs économiques, représentant au minimum les 7% de la surface brute de planchers (SBP) totale, de différentes grandeurs dans les proportions approximatives suivantes:
15% de logements de 2 pièces
30% de logements de 3 pièces
40% de logements de 4 pièces
15% de logements de 5 pièces et plus;
- des surfaces locatives pour des activités commerciales, artisanales ou sociales ne dépassant pas le 1/2 de la SBP totale.

Les logements n'offriront pas uniquement des surfaces minimales, mais ils résulteront

d'une pondération optimale entre les aspects économiques, d'usage, dimensionnels, d'intégration, etc.

Remarques générales du jury

Le jury rappelle que le terrain faisant l'objet du concours est particulièrement difficile de par sa topographie et son orientation au nord-ouest. D'autre part, le sujet même du concours, à savoir la création de 200 logements à but social et de qualité est un thème très souvent pratiqué mais difficile à réussir. Les impératifs économiques qui se greffent sur ce projet de par le biais des normes OFL et cantonales neuchâteloises constituent une contrainte supplémentaire qu'il s'agissait de maîtriser.

A l'examen des projets, le jury a constaté que les difficultés énoncées ci-dessus sont bien réelles: peu de projets ont réussi la synthèse des différents critères de jugement énoncés dans le programme.

Au plan énergétique, il regrette que la quasi totalité des concurrents n'aient pas traité ce problème explicitement. Pour ceux d'entre eux qui ont recherché des solutions dans ce domaine, il reste à démontrer l'efficacité des mesures proposées.

des bâtiments, 3e étage, place de la Riponne 10, 1014 Lausanne, dès le 13 novembre 1989, de 8 h. 30 à 11.45 h et de 13.30 h à 17 h. Les inscriptions devront se faire par écrit à l'adresse de l'organisateur; le récépissé attestant le versement d'une finance d'inscription de 300 Fr. devra être joint à la demande d'inscription. Le versement se fera sur le CCP 10-545-8, Etat de Vaud, Administration des finances, Lausanne, avec mention au dos du bulletin «Centre paroissial de la cathédrale». Cette somme sera remboursée aux concurrents qui rendront un projet admis au jugement. Les concurrents dûment inscrits recevront ou pourront retirer les documents cités dès le 13 novembre 1989 auprès du secrétariat du Service des bâtiments.

Une somme de 80 000 Fr. est mise à disposition du jury pour l'attribution de 7 à 8 prix. En outre, une somme de 20 000 Fr. est réservée au jury pour d'éventuels achats. Une visite des bâtiments actuels sera organisée à l'intention des participants inscrits au concours. Elle aura lieu le 30 novembre 1989 à 14 h sur place. Les questions relatives au concours seront adressées jusqu'au 8 décembre 1989 à l'adresse de l'organisateur. Les projets seront remis ou envoyés jusqu'au 7 mai 1990. Les maquettes devront être remises ou envoyées jusqu'au 28 mai 1990 ultérieurement.

Extrait du programme des locaux: Restaurant-caféteria pour 100 personnes, grande salle de réunion, locaux de réunion et d'enseignement, locaux pour l'administration de la paroisse, locaux pour les loisirs et l'animation de la paroisse, trois logements.

Adresse de l'organisateur: Service des bâtiments de l'Etat, Concours Centre Vuillermet, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne (tél. 021/44 72 72).

Preise

Deutscher Architekturpreis 1989

Der «Deutsche Architekturpreis 1989», dotiert mit 30 000 DM, wird den Architekten *Auer + Weber*, München, für die Planung des *Landratsamt Starnberg* zuerkannt. Bauherr des Gebäudes ist der Landkreis Starnberg.

Der Deutsche Architekturpreis wird von der Ruhrgas AG, Essen, unter Schirmherrschaft der Bundesarchitektenkammer, Bonn, ausgelobt. Mit diesem Preis soll eine für die Entwicklung des Bauens in unserer Zeit beispielhafte Lösung ausgezeichnet werden, die auch durch Rücksichtnahme auf Umweltfragen und wirtschaftliche Wärmeversorgung vorbildlich ist. Mit dem Preis, der 1989 zum zehnten Mal vergeben wird, können ein Gebäude, eine städtebauliche Anlage oder die Sanierung eines innerstädtischen Kerngebietes ausgezeichnet werden. Die Ruhrgas AG will durch die regelmässige Auslobung beispielhafte Lösungen für die Gestaltung der Umwelt herausstellen und eine breite Öffentlichkeit auf die heutigen und künftigen Herausforderungen an die Architektur aufmerksam machen.

Der Preis wird Ende dieses Jahres in Starnberg verliehen. Darüber hinaus werden zwei Auszeichnungen vergeben, die mit je 15 000 DM dotiert sind, und neun Anerkennungen ausgesprochen.

Insgesamt 322 Arbeiten von Architekten und Architekturbüros aus dem gesamten Bundesgebiet wurden zum Wettbewerb 1989 eingereicht. Die Prämierung erfolgte durch eine Jury unter dem Vorsitz von Professor *Harald Deilmann*, Münster.

Auszeichnungen zum «Deutschen Architekturpreis 1989» gehen an das *Alfred-Wegeener-Institut für Polarforschung*, Bremerhaven. Architekt: *O.M. Ungers und Partner*, Köln. Klärwerk Gut Marienhof, Dietersheim. Architekt: Prof. *Kurt Ackermann* und Partner, München.

Weiter wurden neun Anerkennungen für folgende Gebäude ausgesprochen: Landtag Nordrhein-Westfalen, Düsseldorf, Architekt: *Eller Maier Walter*, Düsseldorf. Blendstatt-Halle, Schwäbisch-Hall, Architekt: *Mahler, Gump, Schuster*, Stuttgart. Leybold AG, Werk Alzenau, Architekt: *Behnisch & Partner*, Stuttgart. Wohn- und Geschäftshaus, Fuhlsbüttler Strasse, Hamburg-Barmbeck, Architekt: *Brenner & Tonon*, Berlin. Mehrzweckhalle TSV 1880, Starnberg, Architektengemeinschaft *Moritz Hauschild, Rüdiger Fritsch*, München. Ökumenisches Kirchenzentrum, Nürnberg-Langwasser, Architekt: Prof. *Eberhard Schunck und Dieter Ulrich*, München. Beethovenarchiv und Kammermusiksaal, Bonn, Architekt: *Thomas van den Valentyn mit Klaus Müller*, Köln. Technisches Zentrum Erco, Lüdenscheid, Architekt: *Kiessler + Partner*, München. Bayer. Demonstrativbaumassnahme, Passau-Neustift, Architekt: Prof. *Hermann Schröder und Sampo Widmann*, München.

Jury: Prof. Dipl.-Ing. M. Arch. *Hans-Busso von Busse*, Architekt BDA, München; Dipl.-

Wettbewerbe

Centre Vuillermet à Lausanne VD

Le concours est organisé par le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, avec la collaboration de la Paroisse de la cathédrale et de la ville de Lausanne. Il s'agit d'un concours de projets, limité au périmètre 1, accompagné d'un appel d'idées sur le périmètre 2.

Jury: Jean-Pierre Dresco, président, architecte, Lausanne, chef du Service des bâtiments de l'Etat; Bernard Bolli, architecte, Lausanne; Jordi Garces, architecte, Espagne; Dominique Gilliard, architecte, Lausanne; Jean-Robert Guignard, directeur de l'ECA, Pully; Matthias Langhoff, directeur du Théâtre de Vidy, Lausanne; Willy Quenon, président de la Paroisse, Lausanne; suppléants: Renato Morandi, architecte, Lausanne; François-Joseph Z'Graggen, architecte, Service des bâtiments, Lausanne.

Le concours est ouvert à tous les architectes reconnus par le Conseil d'Etat du canton de Vaud, domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Vaud avant le 1er janvier 1989, ainsi qu'aux architectes originaires du canton de Vaud établis hors du canton et répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat du canton de Vaud, selon l'article premier de la loi du 13 décembre 1966 sur la profession d'architecte. En outre, les architectes suivants participent au concours: Jean-Daniel Baechler, Fribourg; Bernard Baines, Belgique; Christian Beck, Valais; Günther Benisch, Allemagne; Ugo Brunoni, Genève; Edith Girard, France; Klaus Kada, Autriche; Robert-Edouard Monnier, Neuchâtel; Alvaro Siza, Portugal; Francesco Venezia, Italie. Les invités étrangers toucheront une indemnité de frais fixée à 2000 Fr. Les architectes intéressés sont invités à prendre connaissance du règlement et du programme auprès du secrétariat du Service